

SIEA Caux Nord Est

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable

Exercice 2023

01/09/2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'Article L.2224-5 (annexe V) du Code Général des Collectivités Territoriales

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est

L'essentiel de l'année 2023 - Service d'Eau Potable

Territoire desservi

Le SIEA Caux Nord Est dessert les Communes d'AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY-FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LES IFS, LONDINIERS, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX (ASSIGNY, AUQUEMESNIL, BRUNVILLE, GLICOURT, GOUCHAUPRE, GRENY, GUILMECOURT, INTRAVILLE, ST QUENTIN AU BOSC, TOURVILLE LA CHAPELLE) « PONTS ET MARAIS » 4 abonnés via INCHEVILLE, PUISEVAL, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUVEN SOUS BAILLY, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES et WANCHY CAPVAL.

Au 31 décembre 2023, le service dessert 33 Communes, soit 10 517 abonnés.

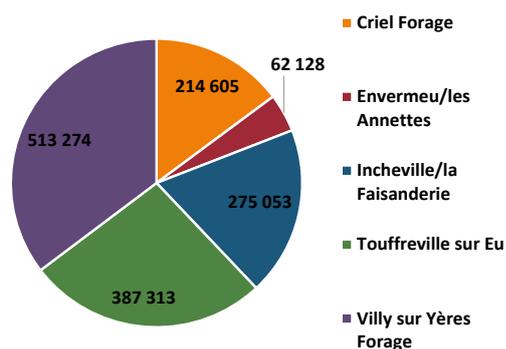
Origine de l'eau

L'eau distribuée sur les communes provient de **5 captages**.

Les ressources propres du syndicat sont présentées dans le graphique ci-contre :

Importations : pas d'achat d'eau.

Volumes prélevés par ressource (m3) en 2023



Production et consommation

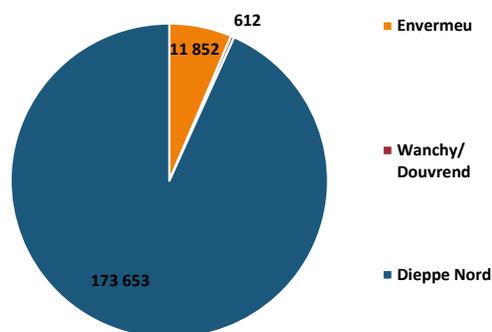
En 2023, le **volume d'eau mis en distribution** s'élève à 1 266 256 m³, ce qui représente une baisse de 6.9 % par rapport à l'année précédente.

Au total, la **consommation d'eau** sur le territoire s'élève à 865 377 m³ en 2023 (-6% par rapport à 2022).

Les **volumes vendus à d'autres services** représentent 12.81% du volume total.

La différence entre les volumes produits et consommés provient de fuites sur le réseau, de consommations sans comptage (poteaux incendies, arrosage public...) et des volumes de service du réseau (nettoyage des réservoirs, purges...). Ils donnent un **rendement de réseau** de 72.4%.

Volume vendu à d'autres services (m3) en 2023



Qualité de l'eau distribuée

Les résultats des analyses réalisées par l'ARS montrent que l'eau distribuée sur les communes est de bonne qualité bactériologique et chimique

Prix de la distribution d'eau potable

De 265,73 à 285,99 € TTC selon la zone pour la redevance pollution (taux base ou moyen) pour une facture d'eau de 120m³ au 1^{er} janvier 2023 soit de 2,21 à 2,38 € TTC/m³.

Le prix de l'eau rémunère l'ensemble des services qui garantissent sa qualité depuis son prélèvement à son retour au milieu naturel après assainissement.

La collectivité en fixe le tarif par délibération ; il comprend une part fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation qui est ensuite partagée entre la collectivité pour les investissements et l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement. S'y ajoutent des taxes et des redevances du ressort de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

Sommaire

Indicateurs descriptifs des services	4
1. Caractérisation technique du service	4
1.1 Territoire desservi	4
1.2 Estimation de la population desservie	4
1.3 Mode de gestion du service	5
1.4 Nombre d'abonnements	5
1.5 Nature des ressources en eau	6
1.6 Volumes mis en distribution et vendus au cours de l'exercice.....	6
1.7 Conventions de vente et d'achat d'eau	7
1.8 Linéaire de réseaux de desserte	7
1.9 Outils de comptage.....	7
1.10 Stockage	7
2. Tarification et recettes du service	8
2.1 Modalités de tarification.....	8
2.2 Facture d'eau type	9
2.3 Recettes	9
2.4 Charges.....	10
3. Indicateurs de performance	10
3.1 Qualité de l'eau	10
3.2 Protection des ressources en eau	12
3.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable.....	12
3.4 Rendement du réseau de distribution	13
3.5 Indice linéaire des volumes non comptés.....	14
3.6 Indice linéaire de pertes en réseau	14
3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	15
3.8 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et le taux de respect de ce délai	15
3.9 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	15
3.10 Taux de réclamations.....	15
4. Financement des investissements.....	16
4.1 Branchements en plomb.....	16
4.2 Montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice	16
4.3 Etat de la dette de service	17
4.4 Amortissements des immobilisations réalisés	17
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et des performances environnementales	17
4.6 Programme pluriannuel de travaux	17
4.6.1 Collectivité	17
4.6.2 Délégitaire	18
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	18
5.2 Echéanciers de paiement	18
5.3 Opérations de coopération décentralisée	18
6. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement	19
7. Annexe AESN Lettre Maire	21

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 18 852

D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : 2,21 à 2,38 €/m³ selon la commune pour la redevance pollution (Taux de base ou moyen)

D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service : 1 jour

1. Caractérisation technique du service

1.1 Territoire desservi

Le SIEA Caux Nord Est regroupe les Communes d'AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY-FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX (ASSIGNY, AUQUEMESNIL, BRUNVILLE, GLICOURT, GOUCHAUPRE, GRENY, GUILMECOURT, INTRAVILLE, ST QUENTIN AU BOSCH, TOURVILLE LA CHAPELLE) « PONTS ET MARAIS » 4 ABONNES VIA INCHEVILLE, PUISENVAL, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUVEN SOUS BAILLY, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES ET WANCHY CAPVAL.

Informations pratiques :

Nom du Président : Martial FROMENTIN

91 Rue de la Libération 76910 CRIEL SUR MER

Accès : Place du Général de Gaulle

(02) 35 82 87 23 / Fax : (02) 35 50 65 66

Courriel : syndicat.cne@orange.fr ou cbauchet.smeacne@orange.fr

Horaires d'ouverture : 08h30/12h00 & 13h30/17h00, fermé le vendredi après-midi

1.2 Estimation de la population desservie

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le nombre de personnes desservies comprend les résidents saisonniers.

Commune	Population desservie	Commune	Population desservie
AVESNES EN VAL	283	LES IFS	71
BAILLY EN RIVIERE	526	LONDINIÈRES	13
BAROMESNIL	221	LONGROY	640
BAZINVAL	430	MELLEVILLE	270
BEAUCHAMPS (SOMME)	988	MILLEBOSC	242
BELLENGREVILLE	54	MONCHY SUR EU	591
CANEHAN	387	PETIT CAUX*	2 959
CRIEL SUR MER	2616	PONTS ET MARAIS	8
CUVERVILLE SUR YERES	202	PUISENVAL	23
DOUVREND	53	SAINT MARTIN LE GAILLARD	289
ETALONDES	1077	SAINT OUVEN SOUS BAILLY	234
EU	137	SAINT PIERRE EN VAL	1 103
FLOCQUES	716	SAINT REMY BOSROCOURT	813
FRESNOY FOLNY	686	SEPT MEULES	172
GUERVILLE	475	TOUFFREVILLE SUR EU	223
INCHEVILLE	1219	VILLY SUR YERES	207
LE MESNIL REAUME	811	WANCHY CAPVAL	113
TOTAL			18 852

*PETIT CAUX détail par communes déléguées : L'outil du délégataire ne nous permet plus de faire figurer les communes déléguées dans ce rapport.

Seules les communes de BELLENGREVILLE, DOUVREND, EU, LONDINIÈRES, PONTS ET MARAIS et WANCHY-CAPVAL ne sont que partiellement desservies par le réseau du syndicat.

Au total, la population desservie sur le périmètre syndical peut être estimée à 18 852 habitants.

1.3 Mode de gestion du service

Le service d'alimentation en eau potable est exploité en service délégué par la société VEOLIA Eau. Ses coordonnées sont les suivantes :

Agence de Dieppe
Route de l'Escharpe - BP 52
76202 DIEPPE CEDEX
Tel : 09 69 39 56 34

Le nouveau contrat de concession de service public (DSP) a pris effet le 01 Avril 2021, pour une durée de 12 ans. Il arrivera à échéance le 31 Mars 2033.

Avenant au contrat :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	03/08/2023	Impact de la crise des matières premières et de l'énergie - Ajustement de la fréquence d'actualisation des formules d'indexation

Dans le cadre de l'exploitation du service, la Collectivité a confié à Veolia Eau les prestations suivantes :

- Gestion du service : application du règlement du service, électricité, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients ;
- Mise en service : des branchements ;
- Entretien : de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, des espaces verts, du matériel tournant, installation de la télégestion ;
- Renouvellement : des branchements, des canalisations (<6m), des compteurs, des équipements électromécaniques, du matériel de télégestion, du matériel tournant ;
- Vérification de la qualité de l'eau distribuée.

1.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2022, le nombre total d'abonnés est de 10 517 répartis de la façon suivante :

	Nombres d'abonnés	Volumes vendus (m3)
AVESNES EN VAL	163	25 139
BAILLY EN RIVIERE	270	35 253
BAROMESNIL	123	9 434
BAZINVAL	198	14 312
BEAUCHAMPS (SOMME)	496	34 192
BELLENGREVILLE	19	1 151
CANEHAN	165	12 771
CRIEL SUR MER	2 460	124 141
CUVERVILLE SUR YERES	111	9 873
DOUVREND	37	4 698
ETALONDES	547	40 468

	Nombres d'abonnés	Volumes vendus (m3)
EU	45	7 108
FLOQUES	340	22 105
FRESNOY FOLNY	386	37 626
GUERVILLE	238	18 441
INCHEVILLE	665	36 021
LE MESNIL REAUME	337	25 200
LES IFS	40	8 025
LONDINIÈRES	8	6 426
LONGROY	333	20 054
MELLEVILLE	144	12 269
MILLEBOSC	132	13 496
MONCHY SUR EU	269	25 943
PETIT CAUX*	1 399	145 292
PONTS ET MARAIS	4	174
PUISINVAL	30	6 262
SAINT MARTIN LE GAILLARD	167	26 470
SAINT OUEN SOUS BAILLY	104	7 295
SAINT PIERRE EN VAL	512	31 633
SAINT REMY BOSROCOURT	391	31 405
SEPT MEULES	84	5 680
TOUFFREVILLE SUR EU	120	14 060
VILLY SUR YERES	96	11 297
WANCHY CAPVAL	81	16 136
TOTAL	10 514	830 416

L'évolution du nombre total d'abonnés domestiques et non-domestiques sur les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

	2021	2022	2023	Variation n/n-1
Abonnés domestiques ou assimilés	10 357	10 436	10 506	0,7 %
Abonnés autres que domestiques	7	8	8	0 %
Autres services d'eau potable	3	3	3	0 %
Nombre total d'abonnements	10 366	10 446	10 517	+0,7 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5 Nature des ressources en eau

Le Syndicat dispose de cinq ressources propres qui permettent de prélever de l'eau en nappe souterraine (non influencée):

- trois puits situés sur les communes d'ENVERMEU, TOUFFREVILLE SUR EU et VILLY SUR YERES,
- deux forages à CRIEL SUR MER et INCHEVILLE.

1.6 Volumes mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Volume (m3)	2021	2022	2023	Variation n/n-1
Volume produit	1 544 770	1 550 729	1 452 373	-6,34 %
Volume importé	0	0	0	/
Volume exporté	240 758	190 467	186 117	-2,28 %
Volume mis en distribution	1 304 012	1 360 262	1 266 256	-6,91%
Volume vendu aux abonnés domestiques ou assimilés	861 788	890 999	842 795	-5,41 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-3 759	239	535	123,85 %
Sous-total vendu aux abonnés du service	858 029	891 238	843 330	-5,37%

Volume (m3)	2021	2022	2023	Variation n/n-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	240 758	190 467	186 117	-2,28 %
ENVERMEU	12 006	11 982	11 852	-1,08 %
SIAEPA REGION DIEPPE NORD	228 717	178 447	173 653	-2,69 %
SAEP REGION WANCHY DOUVREND	/	/	612	/
Autre(s) engagement(s)	35	38	/	/
Volume vendu selon le décret (m3)	1 098 787	1 081 705	1 029 447	-4,83 %
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	879 602	901 845	843 794	-6,44 %
Volume consommateurs sans comptage (m3)	3 350	3 400	3 480	2,35 %
Volume de service du réseau (m3)	9 817	15 503	18 103	16,77 %
Volume consommé autorisé (m3)	892 769	920 748	865 377	-6,01 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	892 769	920 748	865 377	-6,01 %

La consommation moyenne par abonnement domestique avoisinait les 66m³/abo/an.

La consommation journalière moyenne sur le secteur syndical s'élevait quant à elle à 95l/hab/j.

1.7 Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée
Convention	Export	Permanent	SIAEPA de Dieppe Nord et SIEA Caux Nord Est	1er avril 2021	Contrat d'affermage
Convention	Export	Permanent	Commune d'ENVERMEU et SIEA Caux Nord Est	1er avril 2021	Contrat d'affermage

1.8 Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations de distribution du service public d'eau potable est de **466,543 km** (hors adduction et hors branchements).

Le linéaire total du réseau est de 516,9 km.

1.9 Outils de comptage

	2021	2022	2023	Variation n/n-1
Nombre de compteurs	10 743	10 837	10 910	0,67 %
Nombre de bornes de puisage	16	16	16	0,0%

1.10 Stockage

Le Syndicat Caux Nord Est dispose de 27 ouvrages de stockage, d'un volume total de 9 295 m3.

Les caractéristiques principales des ouvrages sont listées ci-dessous :

Réservoirs ou château d'eau	Type de réservoir	Capacité des réservoirs (m3)
BAILLY EN RIVIERE	Semi-enterré	240
BAZINVAL		120
BEAUCHAMPS		500
BRUNVILLE	Semi enterré surpression	1 000
CRIEL SUR MER – Les Quesnets	Sur tour	500
CRIEL SUR MER	Semi-enterré et reprise	500
CRIEL SUR MER - Yauville	Sur tour	400
CUVERVILLE SUR YERES	Enterré	120
DOUVREND - Renouval		100
ENVERMEU - Le Bucq	Sur tour	400
ETALONDES	Semi-enterré	500

Réservoirs ou château d'eau	Type de réservoir	Capacité des réservoirs (m3)
FRESNOY-FOLNY	Semi-enterré	120
FRESNOY-FOLNY n°1 et n°2	Sur tour	2*350
FRESNOY-FOLNY n°3	Sur tour	350
INCHEVILLE	Semi-enterré	500
INCHEVILLE	Semi-enterré et reprise	300
LONGROY		200
MELLEVILLE	Semi-enterré reprise et surpression	500
MELLEVILLE	Sur tour reprise et surpression	350
MONCHY SUR EU	Sur tour	800
PUISENVAL	Enterré	120
ST MARTIN LE GAILLARD - Etocquigny	Semi-enterré surpression	30
ST MARTIN LE GAILLARD - Le Coudroy	Semi-enterré surpression	125
TOUFFREVILLE SUR EU	Enterré	120
VILLY SUR YERES	Semi-enterré	400
VILLY SUR YERES n°2		200
WANCHY-CAPVAL- Capval		100
TOTAL		9 295

2. Tarification et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part du délégataire sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2022 et 2024 :

	Rémunération du service	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation
Part de la collectivité					
Frais d'accès au service (€ HT/an)		/	/	/	/
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,00 %
Part du délégataire					
Frais d'accès au service	Frais divers	55,00	55,18	55,76	1,05 %
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	40	40,06	48,72	21,62 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranches* (de 0 à 500 m ³)	0,585	0,586	0,712	0,17 %
Taxes et redevances					
TVA	TVA	5,5%	5,5%	5,5%	0,00 %
Organismes publics	Préservation des ressources	0,0770	0,0770	0,1013	31,56 %
Zone de base	Redevance lutte contre la pollution	0,2200 €	0,2200 €	0,2200 €	0,00 %
Zone moyenne	(€/m ³)	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	0,00 %

*Le montant est calculé sur une moyenne des deux premières tranches pour 120m³

Tranches (m3/an)	€/m3 HT 01/01/2024
De 1 à 30	0,3940
De 31 à 500	1,0309
501 et plus	0,6899

Pour une facture de 120 m³/an le calcul est le suivant : [(30x0,3940) + (90x1,0309)] /120=0,8717

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSCROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat) Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Redevances de pollution domestique :

Cette redevance vise à limiter la pollution des eaux. Elle est reversée à l'Agence de l'Eau qui en fixe les taux en fonction des pollutions constatées et des efforts nécessaires pour les réduire.

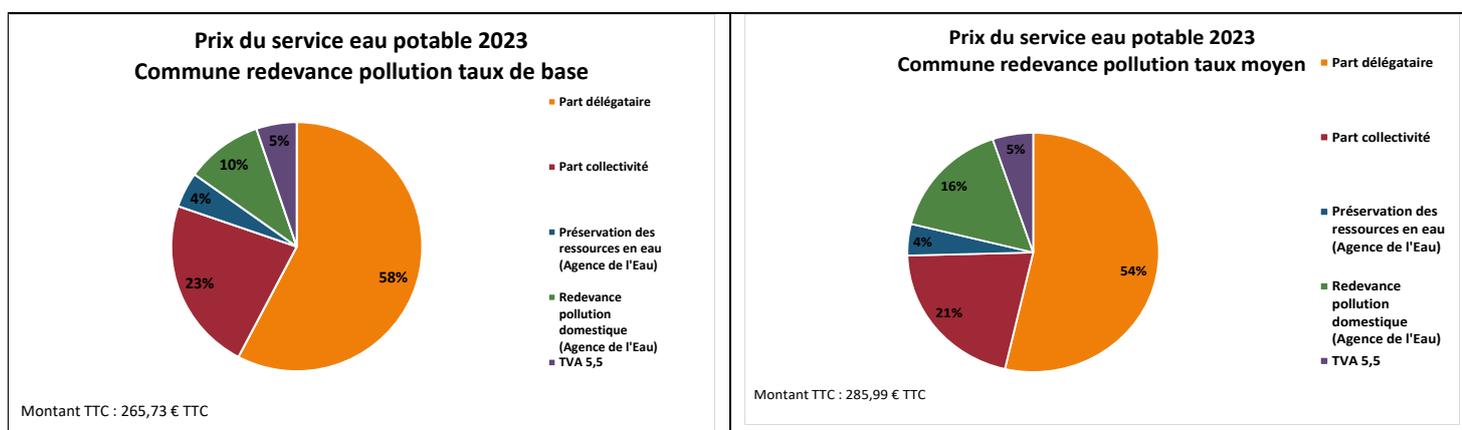
Le prix hors redevances est identique pour l'ensemble des communes du Syndicat. Les variations entre les factures sont dues aux redevances de pollution domestiques fixées par l'Agence de l'Eau.

2.2 Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont exposées ci-après pour 2022, la redevance pollution a deux taux différents (base ou moyen).

Pour 120 m³..... 2.21 à 2.38 € TTC

Pour l'année 2023	Taux Base	Taux Moyen
Part délégataire	153.32 €	153.32 €
Part collectivité	60,00 €	60,00 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	12,16 €	9,24 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	26,40 €	45,60 €
TVA	13.85 €	14.91 €
Total TTC	265.73 €	285.99 €



2.3 Recettes

Les recettes du service d'eau potable sur l'année 2023 sont les suivantes :

Recettes	2021	2022	2023	Variation
Recettes de la Collectivité				
Vente d'eau domestique	321 781	540 384	555 852	2,86 %
Exportation d'eau	53 739	24 919	39 570	58,79 %
Total des recettes de la Collectivité	375 520	565 303	595 422	5,33 %
Recettes de l'exploitant				
Exploitation du service	1 274 681	931 938	1 044 902	12,12 %
Travaux attribués à titre exclusif	30 422	64 203	49 261	-23,27 %
Autre recettes	77 000	89 930	77 577	-13,74 %
Total des recettes de l'exploitant	1 382 103	1 086 071	1 171 740	7,89%

Les travaux attribués à titre exclusif concernent la création de réseau neuf.

Les produits accessoires comprennent les droits d'accès au service, l'ouverture ou fermeture de branchements.

2.4 Charges

Charges de l'exploitant	2021	2022	2023	Variation
Personnel	421 998	418 765	479 982	
Energie électrique	118 148	84 631	127 300	
Combustibles	0	257	0	
Produit de traitement	3 078	8 350	6 365	
Analyses	25 880	3 765	33 316	
Sous-traitance, matières et fournitures	319 147	445 326	392 096	
Impôts locaux et taxes	5 273	19 280	4 915	
Autres dépenses d'exploitation	198 489	227 260	228 090	
Contribution des services centraux et recherche	81 197	74 403	88 759	
Collectivité et autres organismes	685 050	840 872	844 096	
Charges relatives aux renouvellements	86 334	171 530	191 540	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	0	10 641	13 806	
<i>Fonds contractuel (renouvellements)</i>	86 334	160 889	177 734	
Charges relatives aux investissements	0	1 246	6 466	
<i>Programme contractuel (investissements)</i>	0	1 246	6 466	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	/	/	/	
Pertes sur créance et contentieux	10 822	7 335	5 424	
Total des charges de l'exploitant	1 987 248	2 303 015	2 408 350	4,57 %

Dépenses d'achat d'eau :

Sans objet, cependant elles incomberaient à la collectivité.

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce suivi est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Les analyses portent sur les points suivants :

- la ressource – suivi des eaux brutes ;
- la production – suivi des étapes de traitement ;
- la distribution – suivi durant le transfert jusqu'au robinet de l'utilisateur.

En complément de ce programme, le délégataire opère un suivi d'autocontrôle sur les usines et les réseaux.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

2023	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats d'analyses conformes	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats d'analyses conformes
Microbiologie	6	6	24	24
Physico-chimique	1 253	1 253	212	212

Le tableau suivant présente les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à la limite de qualité des paramètres soumis à référence de qualité³ sur l'eau produite et distribuée :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nombre total de résultats d'analyses	Conformité aux limites/Respect des références	Nombre total de résultats d'analyses	Conformité aux limites/Respect des références
Paramètres soumis à limite de qualité				
Microbiologie	183	183	164	163
Physico-chimique	3 737	3 702	882	877
Paramètres soumis à référence de qualité				
Microbiologie	365	364	168	164
Physico-chimique	806	806	1 090	1 090
Autres paramètres analysés				
Microbiologie				
Physico-chimique	1 386		60	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

³ Attention, tous les paramètres ne sont pas forcément soumis à limite ou référence de qualité.

Détail des non conformités par rapports aux limites et aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non conformités contrôle sanitaire	Nb de non conformités surveillance délégataire	Nb d'analyses contrôle sanitaire	Nb d'analyses surveillance délégataire	Valeur du seuil et unité
Bactéries coliformes	0	12	1	4	91	83	0n/100ml

Détail des non-conformités 2023 :

Coliformes : 11/05 au réservoir de Criel (NC délégataire), contre analyse délégataire le 16/05
 Coliformes : 11/05 au réservoir de Brunville (NC délégataire), contre analyse délégataire le 16/05
 Coliformes : 24/07 au réservoir de Bazinval (NC ARS), contre analyse délégataire le 27/07
 Coliformes + E.Coli : 16/10 sur Criel (NC délégataire), contre analyse délégataire le 23/10

Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), situation sur le service :

En 2023, sur les 176 prélèvements réalisés en surveillance du délégataire, 5 analyses se sont révélées non conformes.

Date prélèvement	Nom du point de prélèvement	Paramètre	Résultat d'analyse	Commentaire
04/07/2023	ZD-St Martin le Gaillard - SM14	CVM	3,206 µg/l	Chemin Moulin Fontaine – purge mise en place été 2023
24/08/2023	ZD-InchevilleBS-INC14	CVM	0,534 µg/l	Rue Mme de Sévigné – purge mise en place en nov 2023

Date prélèvement	Nom du point de prélèvement	Paramètre	Résultat d'analyse	Commentaire
24/08/2023	ZD-InchevilleBS-INC1	CVM	4,266 µg/l	Impasse Colette, dossier compliqué, client particulièrement récalcitrant
30/08/2023	ZD-InchevilleBS-INC1	CVM	0,556 µg/l	Impasse Colette, dossier compliqué, client particulièrement récalcitrant
08/09/2023	ZD-InchevilleBS-INC14	CVM	1,969 µg/l	Rue Mme de Sévigné – purge mise en place en nov 2023

Le tableau suivant présente l'évolution de la qualité de l'eau :

Paramètres microbiologiques	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	96	100	110	94	91
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	96	100	110	94	91
Paramètres physico-chimique	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité physico-chimique	98,43%	100,00%	100,00%	98,00%	81,62%
Nombre de prélèvements conformes	125	123	120	98	111
Nombre de prélèvements non conformes	1	2	0	2	25
Nombre total de prélèvements	108	49	120	100	136

3.2 Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0%	Aucune action	
20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50 %	Dossier déposé en préfecture	
60 %	Arrêté préfectoral	X
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable (arrêté du 2 mai 2007).

Cet indice est fourni par l'ARS

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est ici de 60 %.

3.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

Calculée sur le barème de 120 points, la valeur de cet indice P103.2 pour l'année 2023 est de :

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	102

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont pas comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		

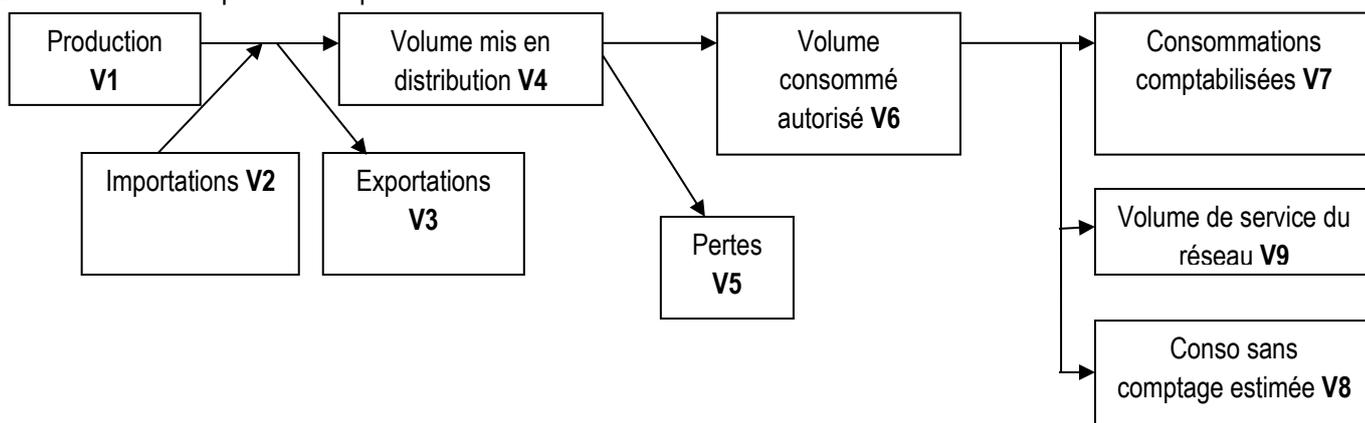
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,74%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP 239, VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	42
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans des réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes d'eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total		120	102

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2023 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé.

Dans le cadre de sa mission de délégataire du service, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4 Rendement du réseau de distribution

Le schéma suivant présente la performance du réseau :



	Année	2023 (m ³)
V1	Volume produit (m ³)	1 442 373
V2	Volume importé (m ³)	0
V3	Volume exporté (m ³)	186 117
V4	Volume mis en distribution (m ³)	1 266 256
V5	Pertes (m ³)	400 514
V6	Volume consommé autorisé (m ³)	865 377

V7	Volume comptabilisé (m ³)	843 794
V8	Volume consommateurs sans comptage (m ³)	3 480
V9	Volume de service du réseau (m ³)	18 103

Rq : les consommations sans comptage ne sont pas prises en compte (car non quantifiées par le délégataire).

	2019	2020	2021	2022	2023	n/n-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	75,7	77,5	73,4	71,7	72,4	0,98 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	864 465	927 885	892 769	920 748	865 377	-6,01 %
Volume vendu à d'autres services (m3) B	199 674	219 835	240 758	190 467	186 117	-2,28 %
Volume produit (m3) C	1 405 319	1 481 373	1 544 770	1 550 729	1 452 373	-6,34 %
Volume acheté à d'autres services (m3) D	0	0	0	0	0	0 %

Rq : Calcul effectué selon la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Sur l'année 2023, le rendement du réseau de distribution est de 72,4 %.

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/ (L/1000)/365	2,06	1,99	2,50	2,69	2,48
Volume mis en distribution (m3) A	1 205 645	1 261 538	1 304 012	1 360 262	1 266 256
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	853 598	920 405	879 602	901 845	843 794
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	467 712	467 799	465 845	466 317	466 543

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

Sur l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,48 m³/km/jour.

3.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Contrairement au rendement, cet indice tient compte de la longueur totale du réseau et donc de sa spécificité. Ce ratio est complémentaire au rendement et présente l'avantage de permettre la comparaison entre plusieurs zones d'un même réseau voire entre plusieurs réseaux.

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/ (L/1000)/365	2,00	1,95	2,42	2,58	2,35
Volume mis en distribution (m3) A	1 205 645	1 261 538	1 304 012	1 360 262	1 266 256
Volume consommé autorisé année entière (m3) B	894 465	927 885	892 769	920 748	865 377
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	467 712	467 799	465 845	466 317	466 543

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

Sur l'année 2023, l'indice linéaire de pertes (ILP) en réseau est de 2,35 m³/km/jour.

Le tableau suivant, établi par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP :

	ILP (en m3/j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10

Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

L'indice linéaire de pertes du Syndicat est donc représentatif d'un réseau acceptable.

La **classe de consommation** est déterminée à partir l'ILC (indice linéaire de consommation, (m³/j/km)) = (Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((Longueur de canalisation de distribution)/365).

Pour le Syndicat Caux Nord Est, **cet indice s'élève à 6,17m³/j/km en 2023.**

ILC (m ³ /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
	rural	intermédiaire	urbain

En résumé, le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2023 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rendement %	Obj rendement Grenelle 2 %	ILVNC (m ³ /j/km)	ILP (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2023	72,4	66,23	2,48	2,35	6,17

3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0,011	0,480	1,155	1,620	3,500	9,74

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Avec Ln le linéaire de réseau remplacé pour l'année 2023, il se calcule de la façon suivante pour l'année 2023 :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable =

$[(Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4) / 5] / \text{Longueur du réseau hors branchements} * 100$ ou linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements x 20

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est proche de 0,71 %

P.151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 3,71 u/1000 abonnés

3.8 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et le taux de respect de ce délai

D.151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service : 1 jour

P.152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100%

3.9 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

	2021	2022	2023
Taux d'impayés (P154.0)	2,64 %	3,02 %	2,40 %

3.10 Taux de réclamations

	2021	2022	2023
Nombre de réclamations écrites (P155.1)	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,57 u/1000 abonnés

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

Nombre de branchements plomb	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total de branchements	9 667	9 742	9 744	9 791	9 837	9 862
- dont branchement plomb	4	4	4	4	4	4
Nombre de branchements supprimés	0	0	0	0	0	0

Après enquête, il reste 4 branchements plomb au 31 décembre 2023.

4.2 Montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice

Sur l'année 2023, la Collectivité a engagé des travaux définis ci-dessous :

Objet des études/travaux réalisés	Montant des travaux réalisés sur l'exercice 2021 HT	Montant des travaux réalisés sur l'exercice 2022 HT	Montant des travaux réalisés sur l'exercice 2023 HT	Subventions accordées	Contribution des collectivités adhérentes
Travaux inopinés	/	/	29 485 €	/	Néant
80ème Tranche : Travaux sécurisation 5ème phase 2019/2020	188 126,00 €	/	/	AE/CD	Néant
80ème Tranche : Diag GC	13 730,00 €	/	/	AE	Néant
80ème Tranche : Travaux sécurisation 5ème phase 2021/2022	/	10 290,00 €	64 799 €	AE/CD	Néant
83ème Tranche : Révision DUP	30 734,00 €	/	/	AE	Néant
85ème Tranche : Bornes de puisage	/	4 367 €	/	/	Néant
87ème Tranche : Renouvellement conduites CVM et fuites	20 740,00 €	321 644,00 €	/	AE/CD	Néant
88ème Tranche : Renouvellement conduites CVM et fuites	/	272 244,00 €	1 741 867 €	AE/CD	Néant
89ème Tranche : Traitement anti tartre	/	/	86 420 €	/	Néant
90ème Tranche : Renouvellement conduites CVM	/	/	11 068 €	AE/CD	Néant
92ème Tranche : Renouvellement conduites fuites	/	/	26 345 €	AE/CD	Néant
Matériel d'exploitation (compteurs télérelève)	35 633,00 €	/	/	/	Néant
Total	288 963,00 €	608 545,00 €	1 959 984 €	/	

4.3 Etat de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	2023
En cours de la dette au 31 décembre	708 961,00 €	1 157 115,00 €	1 014 537,00 €
Montant remboursé durant l'exercice	106 854,00 €	106 853,00 €	153 300,00 €
Dont en capital	100 430,00 €	101 846,00 €	142 577,00 €
Dont en intérêts	6 424,00 €	5 007,00 €	10 722,00 €

4.4 Amortissements des immobilisations réalisés

	2021	2022	2023
Montant des amortissements en eau potable	130 889,00 €	146 795,00 €	164 754,00 €

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et des performances environnementales

Ce paragraphe présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, ainsi que les montants prévisionnels des travaux.

Montants prévisionnels des études/travaux	Montants budgétisés en 2023 € HT	Montants budgétisés en 2024 € HT
Travaux inopinés	50 000,00 €	50 000,00 €
80 ^{ème} Tranche : Travaux sécurisation 2021/2022)	200 976,00 €	269 200,00 €
82 ^{ème} Tranche : Actions suite aux études BAC – Villy sur Yères	95 000,00 €	153 000,00 €
84 ^{ème} Tranche : Etude faisabilité ressource en eau	50 000,00 €	100 090,00 €
85 ^{ème} Tranche : Borne de puisage	5 000,00 €	5 000,00 €
88 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep	1 625 311,00 €	/
89 ^{ème} Tranche : Système anti tartre et détartrant	202 840,00 €	221 420,00 €
90 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep	350 000,00 €	221 700,00 €
91 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep	50 000,00 €	510 120,00 €
92 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep	/	1 115 500,00 €
93 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep	/	497 000,00 €
94 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep	/	380 000,00 €
Total	2 629 127,00 €	3 523 030,00 €

4.6 Programme pluriannuel de travaux

4.6.1 Collectivité

Objet des travaux 2023
Travaux inopinés
80 ^{ème} Tranche : Travaux sécurisation (6 ^{ème} phase 2021/2022)
82 ^{ème} Tranche : Actions suite aux études BAC – Villy sur Yères, Criel sur Mer, Touffreville sur Eu (acquisition/échange parcelles)
84 ^{ème} Tranche : Recherche d'eau AMO
85 ^{ème} Tranche : Borne de puisage
87 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep CVM et fuites
88 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep CVM et fuites
89 ^{ème} Tranche : Système anti tartre et détartrant
90 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep CVM
91 ^{ème} Tranche : Travaux génie civil réservoirs
Programme contractuel de renouvellement avec le délégataire
Objet des travaux 2024
Travaux inopinés
80 ^{ème} Tranche : Travaux sécurisation (6 ^{ème} phase 2021/2022)

82 ^{ème} Tranche : Actions suite aux études BAC – Villy sur Yères, Criel sur Mer, Touffreville sur Eu (acquisition/échange parcelles)
84 ^{ème} Tranche : Etude faisabilité ressource en eau
85 ^{ème} Tranche : Borne de puisage
89 ^{ème} Tranche : Système anti tartre et détartrant
90 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep CVM
91 ^{ème} Tranche : Travaux génie civil réservoirs
92 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep fuites
93 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep fuites Criel
94 ^{ème} Tranche : Renouvellement conduite aep fuites Criel
Programme contractuel de renouvellement avec le délégataire

4.6.2 Délégataire

Objet des travaux 2023
Branchements neufs 25
Nombre de compteurs remplacés 289 ou 329
Nombre de fuites réparées 125
Renouvellement 3 branchements
Renouvellement 5 accessoires hydrauliques
Objet des travaux 2024
Renouvellement réseau
Branchements renouvelés/neufs
Renouvellement canalisations, branchements et vannes

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

	2021	2022	2023
Nombre d'abandon de créance à caractère social	9	2	2
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	733,38 €	77,78 €	29,79 €

5.2 Echéanciers de paiement

	2021	2022	2023
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	196	156	118

5.3 Opérations de coopération décentralisée

Objet des travaux	Année
Infrastructure d'eau potable (captage, réservoir, conduite, branchements, lavabos) et d'assainissement (toilettes écologiques) en milieu rural avec une approche de bassin dans les communautés de Angasmayo-Mitapasamana, Ayacucho, PEROU.	2017 à 2022 le projet n'a pas pu se réaliser
Infrastructure d'eau potable (captage, réservoir, conduite, branchements, lavabos) et d'assainissement (toilettes écologiques) en milieu rural avec une approche de bassin dans les communautés de Condor Paccha Ayacucho, PEROU.	2022 à 2024

6. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Zone moyenne**

	1er janv 2022		1er janv 2023		1er janv 2024		Evolution N/N-1	
Part de l'exploitant	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	40,00	85,89	40,06	86,01	48,72	104,60	21,62%	21,61%
Du service assainissement collectif	26,90	229,92	29,32	250,48	33,66	302,22	14,80%	20,66%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	30	30	30	30	30	30	0%	0%
Pour l'assainissement collectif	58,00	175,20	58,00	175,20	58,00	175,20	0%	0%
Agence de l'Eau	77,04		77,04		79,96		3,79%	
Soit redevance de pollution domestique*	45,60		45,60		45,60		0%	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte**	22,20		22,20		22,20		0%	
Soit préservation ressources en eau*	9,24		9,24		12,16		31,60%	
TVA	64,46		66,77		74,04		10,89%	
Pour les redevances * et **	5,24		5,24		5,40		3,00%	
Pour le service eau potable*	10,22		10,23		11,73		14,66%	
Pour l'assainissement collectif**	49,00		51,30		56,91		4,69%	
Total TTC global	817,41		842,88		936,40		11,10%	
Pour les redevances	82,28		82,28		85,36		3,74%	
Pour le service eau potable	196,11		196,30		225,05		14,65%	
Pour l'assainissement collectif	539,02		564,30		625,99		10,93%	

Pour 2023/2024 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSCROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Zone de base**

	1er janv 2022		1er janv 2023		1er janv 2024		Evolution N/N-1	
Part de l'exploitant	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	40,00	85,89	40,06	86,01	48,72	104,60	21,62%	21,61%
Du service assainissement collectif	26,90	229,92	29,32	250,48	33,66	302,22	14,80%	20,66%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	30	30	30	30	30	30	0%	0%
Pour l'assainissement collectif	58,00	175,20	58,00	175,20	58,00	175,20	0%	0%
Agence de l'Eau	57,84		57,84		60,76		5,05%	
Soit redevance de pollution domestique*	26,40		26,40		26,40		0%	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte**	22,20		22,20		22,20		0%	
Soit préservation ressources en eau*	9,24		9,24		12,16		31,60%	
TVA	63,40		65,71		72,98		11,06%	
Pour les redevances * et **	4,18		4,18		4,34		3,83%	
Pour le service eau potable*	10,22		10,23		11,73		14,66%	
Pour l'assainissement collectif **	49,00		51,30		56,91		4,69%	
Total TTC global	797,15		822,62		916,14		11,37%	
Pour les redevances	62,02		62,02		65,10		4,97%	
Pour le service eau potable	196,11		196,30		225,05		14,65%	
Pour l'assainissement collectif	539,02		564,30		625,99		10,93%	

Pour 2023/2024 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

7. Annexe AESN Lettre Maire